

PROCÈS VERBAL

De la séance du
Conseil d'Administration
du lundi 5 février 2024

Conseil N° 4

Mme Stéphanie MONTIEGE

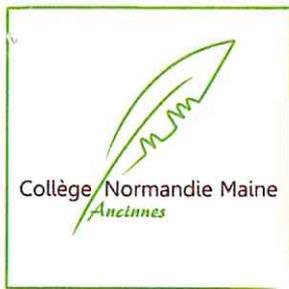
Principale



Mme Audrey LEMOINE

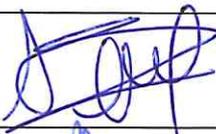
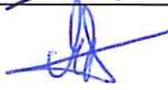
Secrétaire de séance

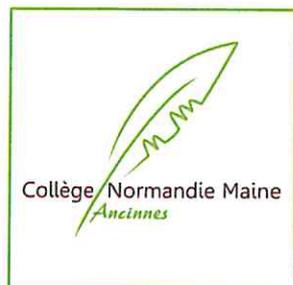




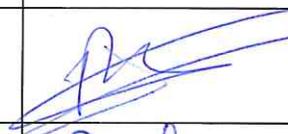
LISTE D'ÉMARGEMENTS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 5 FEVRIER 2024

TITULAIRES	SIGNATURE	SUPPLÉANTS	SIGNATURE
Mme MONTIEGE Stéphanie			
Mme FAUCHEUX Caroline			
M. LE DET Arnaud			
M. LEMOINE Audrey			
Mme MORICEAU Tiffany	Excusé		
Mme LABRETTE-MÉNAGER Fabienne	Excusé		
M. GALPIN Gérard	Excusé		
M. ASSIER Denis			
M. POTTIER Jean-Yves			
Mme LOINARD Annick			
M. CLABAUX Jérémy		Mme CLABAUX Stéphanie	
Mme HERVIO-CHARDRON Isabelle			
M. LERAY Éric			

M. FRAILLON Annabelle			
Mme RIEHL Anne-Élodie			
Mme NICOLAS Marion			



LISTE D'ÉMARGEMENTS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 5 FEVRIER 2024

TITULAIRES	SIGNATURE	SUPPLÉANTS	SIGNATURE
Mme BERTHIER Magali		Mme VEYRET Claire	
Mme FLEURY Marine		Mme GOREL Aude	
Mme MAILLOL Stéphanie		Mme HOUA Sophie	
M. ROULOIS Laurent		Mme KEROUANTON Emilie	
Mme ROZEL Paméla		Mme LE DORE-BELLIER Estelle	
M. VAUX Jean Pierre			
M. GRUAU Nathan		Mlle FRAILLON Eloïse	
M. LANGLAIS Evan		M. SISSOKO-CONDE Pharel	

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 5 février 2024

Début de la séance : 18h07

Quorum atteint : OUI / 19 personnes présentes

Secrétaire de séance : Mme Lemoine Audrey

I. Présentation de l'ordre du jour

1. Présentation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration précédent
3. Préparation de la rentrée 2024 (sous réserve d'avoir reçu la DGH)
4. **Ajout à l'ordre du jour : Adoption d'un vœu**
5. Affaires financières (Sortie à Caen, Turbo self, Tarif ASSR)
6. Aménagement du temps scolaire des 4ème lors du séjour au ski (Convention de stage)
7. Questions et informations diverses (à envoyer par mail au secrétariat au moins 48 h avant le C.A)

I. Approbation de l'ordre du jour

Volonté de rajouter un vœu – adoption d'un vœu en 4 = modification de l'ordre du jour

Délibération n°1 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration adopte l'ordre du jour.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II. Approbation du compte rendu dernier CA et de l'ordre du jour

Mme MONTIEGE demande aux membres présents du CA s'ils ont des remarques ou d'éventuelles questions concernant le compte-rendu reçu par courriel.

Délibération n°2 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration adopte le PV du CA du 23/11/2023.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III. Préparation de la rentrée 2024

Question de M. Clabaux :

Bonjour Madame, bonjour Mesdames

Je vous envoie la version définitive des points que je souhaiterais que nous évoquions lors du C.A. du 05/02

1. Moi-même ou mes collègues élus présenteront quelques arguments qui expliciteront la raison de notre inquiétude quant à la prochaine DGH. Je ne suis pas en mesure de vous les présenter ce jour, un document co-écrit par l'équipe est en cours de rédaction.

Le travail autour de la DGH ou Dotation Globale Horaire est un moment majeur d'une année scolaire car cette phase de travail détermine les conditions de constructions de la rentrée à venir.

La Direction académique procède en deux étapes :

- Elle décide de la **structure** qu'elle attribue à l'établissement, en fonction des effectifs qu'elle prévoit,
- Puis elle attribue un certain nombre d'heures (**DGH**) qui découle de cette structure et qui a pour but de nous permettre de fonctionner à la rentrée prochaine.

Pour la rentrée à venir, la Direction Académique a prévu pour notre établissement un effectif de : 333 élèves alors que nos prévisions (nombre d'élèves présents dans le collège et chiffres remontés des écoles primaires sont plus importants). La différence est de 33 élèves (90→80 en 3^{ème} ; 88→ 81 en 4^{ème}, et 88→ 85 en 5^{ème}, et 13 élèves de différence sur les arrivées en 6^{èmes}).

- Le nombre d'élèves qui arrivent en 6^{ème} est souvent soumis à des variations car certains élèves sont sur un double secteur (Moulins/Ancinnes) ou partent sur Alençon ou encore dans l'enseignement privé mais la différence nous semble excessive cette année. Nous sommes en attente des derniers chiffres des écoles primaires du secteur pour pouvoir affiner les chiffres qui étaient les nôtres en novembre.
- En ce qui concerne les élèves 3^{ème}, la différence peut s'expliquer par des départs en MFR ou en 3^{èmes} Prépa Métiers.
- Par contre la perte de 10 élèves en 5^{ème} et en 4^{ème} ne nous semble pas justifiée.

Aux vues de ces chiffres la Direction Académique a décidé de fermer deux divisions.

Au collège pour la rentrée prochaine et nous a attribué la structure suivante :

6^{ème} 4 divisions effectifs 21/25 élèves (chiffres DSDEN/Nos chiffres)

5^{ème} 3 divisions effectifs 28,3/29,3

4^{ème} 3 divisions effectifs 27/29,3

3^{ème} 3 divisions effectifs 25,6/30

Ces chiffres nous posent problèmes car la superficie de bon nombre de nos salles de classes ne permet pas d'accueillir autant d'élèves dans de bonnes conditions surtout si on tient compte du fait que nous devons parfois ajouter un.e voire deux AESH à cet effectif.

Cette structure permet ensuite de déterminer le nombre d'heures qui sont allouées à notre établissement et qui permettent de construire les services des enseignants et les emplois du temps des élèves.

Pour l'année à venir cette dotation est de 369 Heures Postes (HP) et 23 Heures Supplémentaires (HS). Ce qui représente 54 heures en moins par rapport à l'an passé.

Pour la rentrée à venir, les heures de soutien, approfondissement qui existaient cette année ne sont pas reconduites.

Par contre, nous devons mettre en œuvre les groupes de niveau en français et en mathématiques pour les niveaux de 6^{ème} et de 5^{ème} ce qui génère des contraintes supplémentaires.

La Direction Académique a prévu que, pour notre établissement il serait nécessaire de mettre en œuvre 4 groupes pour chaque matière et pour chaque niveau. Notre dotation en heures prend en compte les 8 heures en plus nécessaires en 5^{ème} (4,5 en français et 3,5 en mathématiques).

Dans l'idéal, les consignes ministérielles nous demandent de faire fonctionner tous les groupes d'un même niveau et d'une même matière en barrette, c'est-à-dire en même temps. Pour notre établissement, et pour de nombreux établissements de taille modeste, cela n'est pas possible car nous n'avons pas assez d'enseignants pour le faire. Il ne nous est pas non plus possible de faire appel à un enseignant d'un autre établissement (BMP Bloc de Moyen Provisoire) car cela signifierait :

- mettre nos propres enseignants en sous-service,
- utiliser des ressources en heures que nous n'avons pas.

Face à ces impossibilités structurelles il a été accepté que nous fassions des alignements sur deux groupes par matière constitués de façon à permettre aux élèves de passer d'un groupe à un autre en fonction de l'évolution de leur niveau de compétences, ce qui permet de répartir tous les élèves du niveau entre le

français et les mathématiques et de ne pas multiplier les heures de permanence, créant par la même des difficultés de gestion et mise en place de l'intégralité des enseignements prévus.

A partir des heures dont nous disposons, il nous faut dans un premier temps proposer une répartition qui permette de faire apparaître les besoins en personnel pour la rentrée prochaine. Cette remontée doit se faire pour le 24 février 2024.

La volonté de la répartition qui est présentée aujourd'hui a pour objectif :

- de maintenir au maximum les projets en place,
- de maintenir un maximum les postes de collègues.

Tout ceci étant, bien entendu, mis en œuvre au service de la réussite de tous les élèves.

Ainsi, cette répartition prévoit de :

- maintenir les devoirs faits en 6^{ème} en demi classe (d'où les 2heures nécessaires par classe),
- maintenir la bilangue en 6^{ème}.
- maintenir le latin sur les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.
- de mettre en œuvre des groupes pour les sciences et la technologie dans la mesure où les salles ne peuvent pas accueillir plus de 24 élèves, risque de se retrouver en barettes.
- De mettre en œuvre un quatrième groupe de LV2 en 4^{ème} et en 3^{ème} car sinon on dépasserait 30 élèves en espagnol.
- Le maintien de la découverte professionnelle en 5^{ème} et son déploiement en 4^{ème} afin de travailler l'orientation sereinement et aider les élèves à construire leur réflexion et leur connaissance des professions et des formations dans le cadre d'un parcours avenir, prévu pour ne pas avoir de mauvaise surprise.

Une classe à 24 élèves permet de garder des heures et de garder des groupes classes.

Mme Montiège a préféré faire ce choix car on ne sait pas combien de 4^{ème} vont partir en fin d'année.

M. Clabaux : perte de maths en allemand + SVT en anglais et on perd les ateliers de 6^{ème} qui ont été mis en place cette année.

M. Leray : Beaucoup de pertes de temps pour ces répartitions mais qui sera encore modifiable à la fin de l'année.

En tenant compte de toutes ces contraintes, nous arrivons à la répartition suivante qui ne permet pas maintenir le troisième poste en EPS et qui fait perdre des heures à des collègues qui intervenaient en complément de services.

Explication des besoins et répartition par matière.

Il resterait 3h de battement – la DA nous les restitue en heure supplémentaire.

108h pour les HSE – remplacement ou devoirs faits

Cette année nous avons le même volume d'HSE, les pactes seraient maintenus ainsi que les IMP.

La question des heures de coordination en français et en maths a été posée au niveau nationale et n'est pas tranchée pour le moment. En parallèle Mme Montiège a d'ores et déjà alerté la Direction Académique sur les points suivants :

- Les différences constatées entre leurs chiffres et les nôtres,
- Les difficultés d'accueil des élèves dans nos petites classes,
- L'impossibilité de répondre aux exigences ministérielles car la taille de nos établissements ne nous permet pas de le faire.

Les professeurs manifestent le fait que 30 élèves par classe ce n'est absolument pas possible dans notre établissement, la sécurité est mise en danger également.

Communiqué des professeurs – texte écrit sur à la grève de jeudi dernier lu par Mme Fraillon (texte en PJ)

Délibération n°3 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration vote pour la répartition des moyens présentée.

POUR : 1

CONTRE : 17

ABSTENTION : 1

CA extraordinaire prévu le 12 février 2024 pour voter une nouvelle répartition.

Pas besoin de quorum et unique ordre du jour la DGH.

D'ici lundi prochain, rdv avec la direction académique ?

Un rendez-vous a déjà eu lieu et il n'y en a pas de prévu malgré tout Mme Montiège est en contact régulier avec les services départementaux autour de ces questions.

Mme Berthier : Que peut-on faire pour être entendu ?

Mail à la DA en joignant le vœu, le texte des enseignants + demande de moyens supplémentaires.

Grosse différence entre nos chiffres et ceux de la DA.

M. Clabaux : une fois qu'on dira oui à 30 élèves par classe, c'est fini, on ne pourra plus revenir en arrière.

Deux possibilités : motion ou vœu (un vœu est voté)

On vote un vœu. (vœu en pièce jointes)

Délibération n°4 : Sur proposition du corps enseignants le conseil d'administration vote un vœu demandant un volant d'heures plus conséquent.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

IV. Affaires financières

a. Bilan budget voyage Paris 2023 + Point sur l'Allemagne

Suite à la question posée par M. Leray : En septembre 2023, nous avons décidé de reporter le vote du bilan financier du projet Paris 2023 au CA de novembre 2023. Sauf erreur de ma part, cela n'a pas été fait. Il reste en effet des factures Flunch qui n'avaient pas été reçues pour être payées. Or, je vais bientôt faire les réservations Flunch pour le projet Paris 2024.

Je vous remercie d'ajouter à l'ordre du jour du prochain CA le vote du compte financier final Paris 2023 afin de nous assurer que toutes les factures Flunch sont réglées. Le budget alloué à ce projet doit permettre de régler ces factures.

Les factures Flunch ont bien été mandatés sur le budget 2023.

Présentation du bilan final pour vote.

Nous constatons que les dépenses totales sont de 20.965,24€, la participations familles 17200€, don FSE 3000€ et prévisionnel DOTF 1427,28€, au vu de ces chiffres l'excédent en recettes est de 661,84€. Après consultation auprès de l'agence comptable, 2 options s'offrent à nous soit :

1) Faire voter une nouvelle participation famille à 207€ au lieu de 215 € ce qui implique un remboursement de 8€ par élève sur demande des familles après information de celles-ci ;

Les familles ont 3 mois pour demander le remboursement ou autoriser d'affecter ce reliquat sur la créance DP car le reliquat par élève n'excède pas 8€. (Article 5 mentionné au dos de l'acte d'engagement) CF. onglet bilan financier final (2).

2) Ramener la part DOTF collègue à 765,24€ et pas de remboursement familles CF. onglet bilan financier final (3)

Si le CA opte pour le remboursement aux familles, il convient de préciser qu'ils se font à l'agence comptable et qu'en amont il faut produire un tableau Excel qui récence élèves, responsables, IBAN et sommes à reverser.

Cela implique également plusieurs écritures comptables (annulation d'ordre de sur 2023 l'agence comptable me précise qu'elle n'a jamais réceptionné un AOR après basculement) et que réglementairement ces écritures ne se font pas en période d'inventaire car ne doit concerner que les opérations de fin d'exercice et surtout après basculement comptable

Si reprise des écritures en 2024, cela signifie saisir en 2024 un mandat pour annulation d'un OR de l'exercice antérieur, après prélèvement sur FDR pour récupérer l'excédent de 640€ qui aura alimenté le résultat 2023 et donc le FDR. Cela ne peut se faire qu'après le vote du compte financier.

Délibération n°4 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration vote le bilan financier PARIS 2023 en choisissant l'option numéro 2.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Dans les questions de M. Leray, une question a été posée sur le voyage en Allemagne : « Par ailleurs, concernant le projet Allemagne 2023, serait-il possible de demander combien il reste sur la ligne de ce projet : voyage en Allemagne et accueil. En effet, j'avais fait le budget de telle sorte à palier des problèmes financier et environ 20 euros étaient à rendre aux familles. »

Sur la ligne budgétaire de l'Allemagne il reste 508.25€.

Au départ, la participation collège était de 214.34€.

En laissant cette dotation initiale de 214.34€, le cout par élève aurait été de 190 au lieu de 200.

Il a été décidé l'an passé de laisser la participation famille à 200€ et de diminuer la part établissement. (CF. compte rendu CA 7 juillet 2023).

A l'inverse, la dotation du ski a été augmentée entre le budget prévisionnel et le budget final.

Voyages = 2253.42€ / Sorties = 1293€

b. Factures eau 2023

Il reste à régler sur l'année 2023 deux factures d'eau d'un montant de 63.09€ et de 701.68€. Soit un total de 764.77€.

La clé de répartition doit être 75% sur le service ALO et 25% sur le service SRH (vote dernier CA 2023)

L'analyse des situations de dépenses et recettes montrent l'absence de crédit de fonctionnement sur le service ALO. Mais le paiement peut être fait en totalité sur le SRH. (Crédit suffisant)

Dans la mesure où nous contrepassons la clé de répartition voté en CA, nous demandons aux membres du CA d'accepter de payer ces factures sur le service SRH.

Estimation réelle des 75% et 25% des clés de répartitions.

Rappel : Reprise des factures de gaz par le Département en 2025, dotation minimisée mais cela nous mettra à l'abri des variations de coûts.

Délibération n°5 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration vote le paiement des factures d'eau 2023 sur le SRH dans sa totalité.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

c. Budget Sortie CAEN 19 février 2024

Nous avons fait une demande auprès d'ADAGE pour une prise en charge des dépenses de la visite du mémorial ainsi que de l'entrée qui a été accepté.

Cela modifie donc le budget prévisionnel et la participation aux familles qui peut donc être diminué.

Le budget de l'établissement peut également être diminué ou augmenté selon le vote du CA.

Les élèves peuvent régler en chèque collège 72.

Le conseil d'administration vote pour le budget de 10€ par famille avec une augmentation 35,80€ de la part établissement.

Délibération n°6 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration vote la modification de budget pour la sortie à Caen du 19 février 2024.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

d. Point sur la machine à plateaux TURBOSELF

Questions M. Clabaux :

2. distributeur à plateaux TurboSelf :

- le collègue a-t-il déjà procédé à un versement au fournisseur ? Si c'est le cas il ne me semble pas qu'elle ait été prévue ni votée ou portée à la connaissance du C.A. du 09 février 2023. Pouvez-vous nous indiquer sous quelle ligne ?

- ce matériel (et ses options) particulièrement coûteux paraissent en décalage avec : le contexte économique auquel nous sommes tous confrontés ; les fonds de réserve du service général quasiment vidés au profit du SRH pour payer les denrées ; les coupes budgétaires des matières ; les économies qu'il a été demandé explicitement de faire ; les actions qu'il nous a été demandé de mettre en place pour trouver des financements

- d'autres dispositifs turboSelf (tel que le spot laser) semblent possibles et bien moins onéreux

- qui va pouvoir supporter ce financement et à quelle hauteur ?

- s'il y avait y avoir restitution du matériel se fera-t-elle sans frais comme cela nous a été présenté par lors du C.A. du 09 février ? (Point non consigné dans le compte rendu du 09/02)

Formule liberté voté en CA le 9 février 2023 qui avait pour but d'acheter l'appareil par la suite (cout si retour de la machine à la charge de l'étab / Facture de 880€ réglé en mars 2023 correspond à la souscription de la formule liberté (déduit si achat de la machine).

Passé sur la ligne SRH – Matériel – divers fournitures

Tous les ans la licence TURBOSELF pour les logiciels est à payer, montant de 540€ à la charge de l'étab.

Pour 2024, cette licence sera prise en charge par la société TURBOSELF à titre gracieux (Geste commercial).

Choix de la machine à plateau / choix le plus chère mais fiable à 100% autonomie total sur le self, tous les élèves sont comptabilisés sans surveillance mais aussi meilleure option par rapport à la configuration du self. (Manque d'AED sur le temps du midi, peut être un plus pour la gestion de la vie sco)

De plus, nous avons découvert qu'il existe une passerelle entre PRONOTE ET TURBO et inversement. Ce qui permet de savoir en temps réel le nombre d'élèves mangeant à la cantine mais aussi de savoir qui est présent et n'a pas déjeuné. (Allo SAV pour en savoir plus le 01/02//2024)

Pas besoin de passer la carte PASS, mais un l'achat d'une simple tablette sera nécessaire/ souhait pour pouvoir avoir un suivi des élèves qui n'ont pas leur carte et qui mange en fin de service.

Cela mobilisera un AED seulement sur 10-15min à la fin du service, il sera donc disponible pour la surveillance du self.

A l'aide de la tablette, grâce à une application l'AED comptabilisera l'élève de façon informatique, la gestion n'aura donc plus à rentrer les élèves manuellement dans le logiciel. (gain de temps pour tout le monde)

Pourquoi pas une solution moins coûteuse ?

Une simple borne existe, juste passage de carte, pas de distribution de plateaux mais cela mobilise un AED en permanence à la borne et un à la distribution des plateaux. (=2 AED sur le temps du midi dans le self = impossible) + permet aussi de responsabiliser les élèves.

Une demande de subvention a été faite auprès du département pour la prise en charge financière du distributeur à plateaux + plateaux pour un montant de 11 994.04€ +3754.46€ = 15 740.60€

Celle-ci a été acceptée à 100% par le département.

Aucun frais 2024 pour l'étab sauf la tablette. (Achat sur Fournitures administratives pour environ 150€ max)

Maintenance ? On ne sait pas encore le coût que cela aura.

M. Clabaux exprime sa déception vis-à-vis de l'ancienne direction, il aurait aimé plus de transparence.

Délibération n°7 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration vote l'achat de la machine TURBOSELF, en totalité pris en charge suite à la Commission du département.

POUR : 14

CONTRE : 1

ABSTENTION : 5

e. POUR INFO - Tarif duplicata ASSR

Tarif de prestation accessoires 2024 voté au CA du 23/11/2023 ne contenait pas le tarif pour le duplicata de l'ASSR.

Au CA du 09/02/2023 a été acté de demander une somme de 10€ pour chaque duplicata. Pour 2024, nous ne souhaitons pas reconduire cette demande. Les recherches depuis 2018 sont informatisées et donc facile à effectuer. Demande très ponctuelle dont les recherches prennent seulement quelques minutes. « Pas de recherches longues et fastidieuse » + envoi de mail, pas d'impression, pas de frais d'envoi.

V. Aménagement du temps scolaire

Lors du voyage au Ski en 4ème, la possibilité sera offerte à certains élèves non concernés par le voyage d'aller en stage.

La convention de stage est à modifier car elle était spécifique au niveau 3ème.

Banalisation mercredi matin pour oral DNB blanc mercredi 22 mai 2024 + oral DNB 12/06 + rattrapage 19 juin si besoin.

Accueil des CM2 le jour de l'oral blanc.

Délibération n°8 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration vote la convention de stage des 4èmes.

POUR 19

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n° 9 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration vote l'aménagements du temps scolaire pour les élèves de 4ème (possibilité de faire un stage lors du séjour ski).

POUR 19

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°10 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration vote l'aménagement temps scolaire pour les classes de 3ème avec la banalisation des cours des autres niveaux lors de l'oral du DNB blanc le mercredi 22 mai 2024 mais aussi lors de l'oral du brevet le 12 juin 2024. L'accueil des CM2 se fera sur le mercredi 22 mai 2024.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VI. Questions et informations diverses

VI. Questions et informations diverses

Question M. Le Det :

Les délégués CVC demandent pour le CA :

-S'il est possible de mettre des pendules dans chaque salle de classe,

-2 tableaux d'affichage dans la cour (grand et vitré fermant à clé comme celui en face du CDI qui sert pour le CA) ?

Nous allons étudier les demandes pour voir ce qu'il est possible de faire mais c'est une question de budget.

Mme Berthier : Question sur les casiers – bien-être des enfants ? Maux de dos ?

Mme Montiège propose que Mme Berthier pose la question lors du prochain CA pour que le sujet soit débattu plus longuement.

Fin de séance à 20h14.

La secrétaire de séance
Mme Lemoine Audrey



La principale
Mme Stéphanie Montiège



Les représentants de l'équipe éducative
Collège Normandie Maine
72610 Ancinnes

Ancinnes, le 05/02/2024

à

aux membres du C.A.

Objet : Voeu à faire voter au C.A. du 05/02/2024

Madame, Monsieur

Aujourd'hui est votée au Conseil d'Administration la répartition de la dotation globale horaire pour le fonctionnement de nos pratiques pédagogiques.

Soucieux de la réussite de nos élèves, notre équipe a toujours été particulièrement engagée dans une grande quantité de projets dynamiques voire innovants, veillant à l'épanouissement et la réussite de nos élèves.

Nous dénonçons ce volant d'heures alloué à la pédagogie de notre établissement, aujourd'hui en diminution. N'ont pas été pris en compte :

- nos prévisions en nombre d'élèves, sous-évalué par la desden/dasen
- la capacité d'accueil réelle des salles
- la pérennité de nos projets innovants et options
- le profil de notre établissement pour la faisabilité des récentes réformes et directives

Ce volant d'heures alloué est donc aujourd'hui insuffisant pour :

- pratiquer notre pédagogie dans des conditions décentes (nombre d'élèves par classe...)
- appliquer les directives ministérielles, qu'elles soient anciennes ou récentes
- proposer une richesse d'options ou de projets

Notre requête est que soit votée au C.A. d'aujourd'hui une demande de volant d'heures plus conséquent et nécessaire.

Cordialement,

J.Clabaux, représentant des enseignants au C.A.



Ancinnes, le 1^{er} février 2024.

Plus de la moitié des enseignants a choisi de faire grève ou de se déclarer grévistes jeudi 1^{er} février 2024.

C'est un fait rarissime pour le collège d'Ancinnes.

Les décisions du ministère de L'Éducation Nationale annoncées récemment par le Président de la République vont apporter de grands changements dans l'organisation des établissements scolaires : la création de groupes de niveaux au sein des collèges s'accompagne d'une forte baisse des dotations horaires qui conduira à une surcharge des classes.

Nous tenons à alerter les parents d'élèves et l'Institution des dangers d'un tel dispositif et surtout de l'impossibilité de le mettre en place correctement pour qu'il puisse porter quelque fruit que ce soit.

Tout d'abord, la perte d'heures d'enseignement : le rectorat table sur la présence de 333 élèves à la rentrée 2024 contre 342 élèves actuellement, soit une baisse d'effectifs de 2 % . Il s'appuie sur ces chiffres théoriques pour programmer la fermeture de deux classes.

La perte de ces classes aboutira à des groupes pouvant aller jusqu'à 30 élèves par classe. Peu de salles peuvent actuellement accueillir autant d'élèves dans notre collège. À cela, il faut ajouter la présence des AESH, jusqu'à 2 par classe, qui s'occupent des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Ensuite, la création des groupes de niveau en français et en mathématiques pour les élèves de 6ème et de 5ème n'augure, selon nous, qu'un accroissement de la fracture culturelle et sociale, favorisant l'entre-soi des plus favorisés, souvent les élèves les plus à l'aise à l'école, et stigmatisant les élèves les plus en difficulté. Cela va à l'encontre de l'idée d'une école inclusive.

Par ailleurs, cette mesure doit s'appuyer sur la multiplication des groupes et donc nécessite l'adjonction de nouveaux enseignants. Où les trouvera-t-on ? Les prétendants aux concours de lettres et en mathématiques se seraient-ils présentés en masse aux dernières sessions du CAPES ? Vos enfants auront-ils droit à des personnes recrutées au pied levé ?

Le Ministère nous assure que les élèves pourront, en fonction de leurs résultats, changer de groupe. Que ressentiront les élèves auxquels on annoncera qu'ils intégreront le groupe inférieur au trimestre suivant ?

Mieux encore, comment organiser ces changements de groupe ? Les enseignants de français et de mathématiques devront avancer au même rythme, sans quoi les élèves changeant de groupe n'auront pas la fin de la séquence pédagogique qu'ils suivaient ou le début de celle qu'a commencée la classe qu'ils intégreront. Et comment avancer au même rythme avec des groupes d'élèves de niveau différent, tout en respectant les contenus des programmes ? Que faire si un enseignant tombe malade, puisque les groupes seront mis obligatoirement en barrette ?

Notre volonté n'est pas de s'opposer pour s'opposer, de poursuivre une cabale contre notre ministre de l'Éducation Nationale. Notre volonté est d'attirer l'attention sur ce dispositif qui nous semble être une erreur manifeste dont l'inefficacité n'aura d'égale que la complexité à le mettre en place.

L'équipe pédagogique

